



Rapport sur l'exécution du budget et du plan de travail 2006-2007 (décision FCTC/COP2(11))

Rapport du Secrétariat

1. Le présent rapport couvre les activités entreprises pour exécuter le budget et le plan de travail pour la période 2006-2007, adoptés par la Conférence des Parties à sa première session (Genève, 6-17 février 2006). L'OMS a fait fonction de secrétariat intérimaire de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac jusqu'en septembre 2007, date à laquelle le Secrétariat de la Convention a repris ces fonctions. Par « Secrétariat » on entend dans le présent document à la fois le secrétariat intérimaire, fonction distincte au sein de l'OMS, et le secrétariat permanent, qui a par la suite assuré ces fonctions pour la Convention pendant l'exercice biennal 2006-2007.
2. Les activités entreprises fin 2007 dans le cadre du plan de travail et du budget pour l'exercice 2008-2009, par exemple le démarrage des groupes de travail sur les articles 5.3, 9 et 10, 11 et 12 et 13 de la Convention pour respecter le calendrier fixé par la Conférence des Parties, font l'objet du rapport sur l'exécution intérimaire du budget et du plan de travail pour 2008-2009 (document FCTC/COP/3/19).
3. On comptait 113 Parties à la Convention au moment de la première session de la Conférence des Parties (début 2006) ; elles étaient 147 à la deuxième session de la Conférence des Parties (juillet 2007) et 151 fin 2007.

Sessions de la Conférence des Parties

4. Le Secrétariat a organisé les activités demandées par la Conférence des Parties à sa première session (Genève, 6-17 février 2006), soit la rédaction, la traduction, l'impression et la diffusion des documents pertinents, y compris les procès-verbaux des réunions des commissions.

5. Le Secrétariat a également organisé la deuxième session de la Conférence des Parties, notamment en choisissant le lieu et les installations de la réunion, en prévoyant les services de conférence et d'interprétation, en organisant la logistique, en préparant la documentation de la Conférence, en fournissant un appui pour les voyages aux participants de pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure, en fournissant un appui au Bureau et au Président pour l'organisation de la session, en fournissant des informations aux Parties et en préparant des documents sur place le cas échéant, tout en apportant un soutien aux commissions, aux groupes régionaux et aux groupes ad hoc. Le Secrétariat a par ailleurs assuré le suivi après la session, et notamment les tâches immédiates découlant des décisions prises par la Conférence des Parties et la production des actes officiels.

6. Le Secrétariat a également préparé la troisième session de la Conférence des Parties, notamment en assurant la coordination avec le pays hôte, l'Afrique du Sud, en établissant une liste des besoins pour la réunion et des installations et en planifiant en interne la production des documents.

Systeme de notification en vertu de la Convention et appui aux Parties à cet égard

7. En février 2006, la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac a décidé d'adopter un format pour la présentation des rapports nationaux, en attendant un examen plus approfondi à sa prochaine session. Conformément à cette décision et compte tenu de l'article 21 de la Convention-cadre, le Secrétariat a entrepris, avec l'assistance d'experts, de préparer une version interactive de l'instrument de notification. Cet instrument convivial a été conçu pour faciliter la saisie des données et pour aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations en matière de notification en vertu de l'article 21. L'outil basé sur Word a d'abord été testé à titre pilote par les Parties intéressées puis mis à disposition sur le site Web du Secrétariat dans les six langues officielles. L'instrument comporte également des instructions préparées par l'Australie et le Canada, comme convenu par la Commission A à la première session de la Conférence des Parties. Afin d'aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations en matière de notification, un disque compact contenant un outil en Word et une note de couverture comportant des instructions a également été envoyé par le Secrétariat à chaque Partie concernée. Le Secrétariat a par ailleurs mis sur pied une base de données compatible avec l'outil Word qui permet d'importer et de stocker les données notifiées, et en facilite l'analyse des rapports des Parties. Une assistance et un soutien techniques ont également été fournis par le Secrétariat à plus de 35 Parties, à leur demande, et dans le cadre de cinq ateliers régionaux, pour les aider à remplir l'instrument de notification.

8. La Conférence des Parties a en outre prié le Secrétariat de lui fournir une analyse annuelle des progrès accomplis au niveau international dans l'application de la Convention. Le Secrétariat a préparé ce rapport en 2007, avant la deuxième session de la Conférence des Parties. Le rapport décrivait également les difficultés rencontrées par les Parties dans l'utilisation de l'instrument de notification. La Conférence des Parties a donc prié le Secrétariat de réviser l'instrument existant et de formuler des questions pour le groupe 2, qui seraient examinées à sa troisième session.

9. Au 31 décembre 2007, le Secrétariat avait reçu 61 des 87 rapports des Parties qui devaient lui être présentés. Conformément à l'annexe 1 de la décision FCTC/COP1(14), tous les rapports présentés par les Parties ont été affichés sur le site Web du Secrétariat.

Rapport du Secrétariat de la Convention

10. Deux rapports complémentaires, l'un du secrétariat intérimaire et l'autre du nouveau Secrétariat de la Convention ont été établis, rédigés, traduits et présentés à la deuxième session de la Conférence des Parties à Bangkok en 2007. Ces rapports portaient sur un examen complet des activités centrales et des activités d'appui du secrétariat intérimaire, la situation de la Convention-cadre et les rapports des

Parties, ainsi que les modalités de transition suite à la nomination du Chef du Secrétariat de la Convention. Les travaux préliminaires relatifs au prochain rapport du Secrétariat, qui doit être présenté à la Conférence des Parties à sa troisième session, ont commencé fin 2007 par un examen des modalités de transition entre le secrétariat intérimaire et le secrétariat permanent et des activités liées à l'application des décisions prises par la Conférence des Parties à sa deuxième session.

Coordination avec d'autres organismes compétents et dispositions administratives

11. En sa qualité de Président du groupe spécial interinstitutions des Nations Unies sur la lutte antitabac, l'OMS a facilité les travaux sur l'application de la Convention-cadre. Le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social de juillet 2006 décrivait les activités du groupe spécial. Le groupe d'étude de l'OMS sur la réglementation du tabac et le réseau OMS de laboratoires du tabac ont fourni, en coordination avec le Secrétariat de la Convention, un soutien technique important au groupe de travail chargé par la Conférence des Parties d'élaborer des directives en vertu des articles 9 et 10 de la Convention-cadre.

12. Le Secrétariat a apporté un soutien au Bureau de la Conférence des Parties en organisant huit réunions, à Genève ou par vidéoconférence, en fournissant des informations et en assurant un suivi entre les réunions, et en fournissant un soutien au Président de la Conférence des Parties. Il a également pris les dispositions voulues en rapport avec le recrutement du Chef du Secrétariat de la Convention et de son personnel.

13. Le Secrétariat a largement fait progresser les travaux visant à promouvoir la sensibilisation, la coopération et les partenariats afin d'assurer l'application des décisions de la Conférence. C'est ainsi qu'ont été organisées des réunions avec de hauts responsables et avec les missions permanentes des Parties pour promouvoir la coopération et le soutien bilatéraux et mondiaux, des réunions avec des organisations intergouvernementales régionales et internationales, en particulier s'agissant de leur accréditation ou de leur demande d'accréditation en tant qu'observateurs à la Conférence des Parties, des consultations avec la société civile et de présentation dans des instances spécialisées.

Elaboration de directives et de protocoles et autres activités

14. Dans la décision FCTC/COP1(15), la Conférence des Parties a décidé d'entamer l'élaboration de directives pour l'application de la Convention. Deux groupes de travail ont été créés à cette fin, l'un consacré à l'article 8 et l'autre aux articles 9 et 10. Les projets de directives établis par le groupe de travail sur l'article 8 et le rapport de situation préparé par le groupe de travail sur les articles 9 et 10 ont été examinés à sa deuxième session par la Conférence des Parties, qui a adopté les directives proposées pour l'application de l'article 8 et demandé au groupe de travail sur les articles 9 et 10 de poursuivre ses travaux et de lui soumettre un nouveau rapport de situation à sa troisième session.

15. Dans sa décision FCTC/COP1(16), la Conférence des Parties a décidé de réunir deux groupes d'experts, l'un chargé d'établir un modèle de protocole sur le commerce illicite sur la base de l'article 15 de la Convention-cadre de l'OMS et l'autre de préparer un modèle de protocole sur la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières sur la base de l'article 13.8 de la Convention. Les deux groupes ont préparé ces modèles, qui ont été soumis pour examen à la deuxième session de la Conférence des Parties. La Conférence a ensuite décidé de créer un organe intergouvernemental de négociation ouvert à toutes les Parties pour rédiger et négocier un protocole sur le commerce illicite des produits du tabac, qui s'appuiera sur les dispositions de l'article 15 de la Convention-cadre et les complètera. La Conférence des Parties a décidé en outre de créer un groupe de travail chargé d'élaborer des directives pour l'application de l'article 13 de la Convention et de présenter des recommandations sur les principaux éléments d'un protocole sur la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières, qui complèterait les directives.

16. Au cours de sa première session, la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe d'étude ad hoc sur les cultures de substitution, qui serait ouvert aux Parties intéressées. Le Gouvernement brésilien a aimablement accepté d'accueillir la première réunion du groupe d'étude (Brasília, 27-28 février 2007), qui a été suivie par les délégués de 13 pays et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. A sa deuxième session, la Conférence des Parties a examiné le rapport du groupe d'étude et chargé celui-ci de poursuivre ses travaux et de soumettre un rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session portant notamment sur les solutions de substitution économiquement viables, les mesures de diversification des cultures et les autres moyens de subsistance possibles. En novembre-décembre 2007, le Secrétariat a entamé la préparation de la deuxième réunion du groupe d'étude ; on trouvera des informations plus complètes sur les travaux du groupe dans le document FCTC/COP/3/11.

17. Toujours pour aider les Parties à appliquer la Convention, entre janvier 2006 et mars 2007, le secrétariat intérimaire a organisé six ateliers conjointement avec diverses unités de l'OMS. Ces ateliers ont porté sur la conception des mesures de lutte antitabac, les progrès dans l'application de la Convention-cadre de l'OMS, les obligations des Parties en matière de notification en vertu de l'article 21 de la Convention, la préparation d'une législation antitabac et son application, et le financement et l'évaluation des besoins des programmes de lutte antitabac. Le secrétariat intérimaire a également tenu des consultations avec certaines Parties pour examiner les préoccupations propres à certains pays concernant l'application de la Convention.

18. Parmi les autres activités, on citera la création d'une base de données concernant les sources de financement disponibles pour faciliter l'application de la Convention, en particulier à l'intention des pays en développement Parties et des Parties à économie en transition ; la communication avec le dépositaire de la Convention-cadre ; la fourniture d'informations et d'une assistance spécifique aux pays, à leur demande, concernant la Convention-cadre, et en particulier la ratification, l'acceptation, l'approbation, la confirmation officielle et l'adhésion, et la communication avec les médias sur des questions relatives à la Convention.

Enseignements tirés et mesures requises pour améliorer l'exécution

19. Voici les principaux enseignements tirés par le Secrétariat pendant la période 2006-2007 :

- Une bonne communication entre le Secrétariat, les Parties et leurs partenaires est un élément essentiel pour accroître la visibilité de la Convention-cadre et en accélérer l'application.
- L'augmentation rapide du nombre de Parties au cours de la période biennale (151 fin 2007 contre 87 fin 2005) témoigne de l'importance que les pays attachent à la Convention-cadre, mais augmente également le volume de travail de la Conférence des Parties et du Secrétariat de la Convention et les attentes à leur égard.
- Toutes les Parties sont confrontées à un grand nombre de problèmes et de difficultés analogues dans l'application de la Convention et risquent donc d'avoir de plus en plus besoin d'instruments convenus au niveau international pour son application. Ces instruments (déjà adoptés ou en voie de l'être), sous forme d'un protocole, de directives et de rapports, couvrent déjà la majorité (12) des articles de fond de la Convention. Ils favoriseront l'utilisation des meilleures pratiques et de données factuelles, mais il convient de veiller aux problèmes communs qui peuvent se poser ainsi qu'aux synergies et aux interactions entre les instruments.
- La notification par les Parties représente une possibilité intéressante d'échange international d'expériences et de suivi des progrès dans l'application de la Convention. Or cette possibilité est, d'une manière générale, sous-utilisée en raison du grand nombre de Parties qui n'ont pu rendre compte dans les délais, et en raison des difficultés qu'il y a à normaliser les données, ce qui limite l'impact transnational de l'instrument.

-
- Le Secrétariat de la Convention fonctionnant au sein du cadre organisationnel et gestionnaire de l’OMS, il serait utile d’aligner les budgets et plans de travail futurs sur le cycle de planification et de compte rendu biennal de l’OMS. Cela serait particulièrement important compte tenu du calendrier prévu des futures sessions de la Conférence des Parties, qui sans quoi ne permettra pas nécessairement cette synergie.
 - Bien qu’un nombre relativement important d’organisations internationales et non gouvernementales compétentes pour les questions liées à la Convention soient accréditées en qualité d’observateurs auprès de la Conférence des Parties, peu ont participé aux groupes d’étude et de travail établis par celle-ci. Les mécanismes visant à associer les partenaires possédant une expérience utile doivent donc être revus.
 - Il est important de continuer à rechercher les synergies et la complémentarité entre les travaux du Secrétariat de la Convention et ceux de l’Initiative pour un monde sans tabac et d’autres programmes pertinents de l’OMS aux niveaux régional et mondial, pour assurer une planification et une utilisation efficaces des compétences et des ressources, et fournir un soutien coordonné efficace aux gouvernements pour l’application de la Convention-cadre.
20. Les mesures requises pour améliorer l’exécution sont les suivantes :
- Promouvoir la sensibilisation aux aspects interdisciplinaires de la Convention-cadre et exploiter les possibilités et avantages mutuels de la coopération entre organisations internationales possédant des compétences liées aux objectifs de la Convention ; diversifier les mécanismes pour associer les partenaires internationaux compétents.
 - Améliorer la communication entre le Secrétariat de la Convention et les Parties, en particulier en fournissant des informations à l’avance sur les activités nécessitant l’attention des Parties et les mesures préparatoires.
 - Renforcer et rationaliser l’appui aux Parties pour faciliter l’évaluation de leurs besoins et l’accès aux ressources disponibles pour l’application de la Convention-cadre, conformément aux décisions de la Conférence des Parties sur les ressources financières et les mécanismes d’assistance.
 - Lancer des campagnes de sensibilisation parmi les partenaires du développement potentiels afin de mobiliser un soutien technique et financier aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition pour l’application de la Convention.
 - Renforcer le soutien aux groupes de travail chargés d’élaborer des directives pour l’application de divers articles de la Convention, y compris en leur fournissant des informations et en les aidant à recenser les synergies, les interactions et les éléments communs dans les différents documents.
 - Améliorer encore le système de notification dans le cadre de la Convention, à travers la deuxième phase de l’instrument de notification, la normalisation des données (en particulier sur la prévalence du tabagisme) et un soutien intensifié aux Parties pour les aider à s’acquitter de leurs obligations à cet égard.
 - Envisager des moyens possibles d’aligner l’adoption du budget et du plan de travail par la Conférence des Parties sur le cycle de planification et de compte rendu de l’OMS.

- Répondre aux besoins des Parties en matière de coordination aux niveaux régional et sous-régional entre les sessions pendant les négociations d'un protocole sur le commerce illicite des produits du tabac.
- Elargir la coopération technique interne du Secrétariat de la Convention avec l'Initiative pour un monde sans tabac à d'autres départements compétents de l'OMS tels que les maladies non transmissibles, l'information, les données factuelles et la recherche, les partenariats et l'action en faveur des pays.

Exécution financière

21. Le tableau fait le bilan de l'exécution financière. Les recettes globales tirées des contributions volontaires évaluées des Parties ont représenté 93 % du budget approuvé. Les autres sources de revenu se sont montées au total à près de US \$260 000, que la Conférence des Parties a affecté, à sa deuxième session, à la mise en oeuvre du plan de travail 2008-2009.

22. Le taux d'exécution des ressources disponibles a été de 67 %. Ce chiffre relativement bas est dû principalement au retard dans la création du Secrétariat de la Convention, qui n'a commencé ses travaux qu'au deuxième semestre de 2007, après la nomination de son Chef. Le taux d'exécution technique est cependant supérieur, car la plupart des objectifs prévus avant la deuxième session de la Conférence des Parties ont été en général atteints grâce à la coordination avec d'autres unités de l'Initiative pour un monde sans tabac et d'autres départements et bureaux régionaux de l'OMS. Cela s'explique également par le bon rapport coût/efficacité avec lequel les activités initiales et les activités de transition du Secrétariat de la Convention ont été menées à bien. En outre, le Secrétariat de la Convention a dû mettre en oeuvre parallèlement une partie du plan de travail de la période biennale suivante au deuxième semestre de 2007 pour respecter les calendriers fixés par la Conférence des Parties, en particulier pour le projet de directives sur l'application de divers articles de la Convention et la première session de l'organe intergouvernemental de négociation, qui étaient prévus l'un et l'autre début 2008.

23. Les coûts liés aux activités ont représenté 59 % des dépenses totales, tandis que 28 % étaient attribués aux traitements et 13 % aux dépenses d'appui aux programmes.

24. On trouvera de plus amples informations dans l'annexe.

Tableau

Exécution financière (US \$)

Budget approuvé 2006-2007	Fonds disponibles			Exécution du programme	Dépenses		Report pour la mise en oeuvre du plan de travail 2008-2009
	Contributions volontaires évaluées	Total autres recettes	Total		Dépenses d'appui aux programmes	Total	
8 010 000	7 477 110	262 505	7 739 615	4 481 159	582 551	5 063 710	2 675 905 ^a

^a Le report effectif au 31 décembre 2007 est inférieur de US \$416 207, en raison d'une mise en oeuvre précoce du plan de travail 2008-2009 fin 2007 pour pouvoir respecter le calendrier pour l'élaboration des directives d'application par les groupes de travail établi par la Conférence des Parties.

ANNEXE

DISTRIBUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES

1. Recettes

A. Contributions volontaires évaluées (US \$)

	Nombre de Parties	Parties qui ont effectué un versement intégral/partiel	Parties qui n'ont effectué aucun versement	Total contributions volontaires évaluées	Total contributions volontaires évaluées réglées	Total contributions volontaires évaluées non réglées
A la date de la COP1 ^a	113	70/3	40	8 010 000	7 408 184	601 816
Après la COP1 ^a	38	7/0	31	206 004	68 926	137 078
Total	151	77/3	71	8 216 004	7 477 110	738 894

^a COP1, première session de la Conférence des Parties.

B. Autres recettes (US \$)

Contribution extrabudgétaire de l'Australie	200 000
Versements dépassant la contribution fixée	62 505
Total	262 505

2. Dépenses

A. Par ligne budgétaire (sans les dépenses d'appui aux programmes)

Ligne budgétaire	Budgété	Effectif
I. Sessions de la Conférence des Parties (article 24.3.a))	1 858 407	2 073 394
II. Système de notification en vertu de la Convention et appui aux Parties à cet égard (article 24.3.b) et c))	2 212 389	430 504
III. Rapport du Secrétariat de la Convention (article 24.3.d))	588 495	353 097
IV. Coordination avec d'autres organismes compétents et dispositions administratives (article 24.3.e) et f))	1 044 248	408 425
V. Elaboration de directives et de protocoles et autres activités (article 24.3.g))	1 384 955	1 215 739
Total partiel	7 088 494	4 481 159
Dépenses d'appui aux programmes	921 506	582 551
Total	8 010 000	5 063 710

B. Par type de dépenses

Activités	3 017 334
Traitements	1 463 825
Dépenses d'appui aux programmes	582 551
Total	5 063 710

= = =